

Le 4 février 2019

Groupe de travail pour les communications et consultations Avis d'élection de 2019 et appel aux candidatures

Bonjour,

Postes Canada est à la recherche de candidatures parmi tous les retraités, les survivants et les titulaires d'une pension différée du volet à prestations déterminées (PD) du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) intéressés à devenir représentant au groupe de travail pour les communications et consultations (groupe C et C) de Postes Canada. Le mandat des représentants actuels se termine au mois d'avril 2019, et le processus commence maintenant pour élire **quatre représentants pour les retraités, les survivants et les titulaires d'une pension différée** du Régime.

Le rôle des représentants au groupe C et C consiste à faciliter l'échange d'information entre la Société et les participants au Régime qu'ils représentent. Tel qu'indiqué dans le mandat du groupe C et C, cette tâche peut être accomplie de diverses façons, telles que :

- fournir des commentaires sur la meilleure façon de consulter et de communiquer avec les participants au Régime;
- partager avec Postes Canada les commentaires exprimés aux représentants par les participants au Régime qu'ils représentent; et
- servir d'intermédiaire auprès des participants qui souhaitent poser des questions, offrir des suggestions ou soulever des préoccupations.

Si vous êtes intéressé à postuler, la procédure de mise en candidature est décrite ci-dessous. Des renseignements additionnels sur le groupe C et C se trouvent au verso de cette lettre ainsi que sur le site Web du Régime retraitescp.com > Prestations déterminées > Groupe C et C.

Nous encourageons tous les participants admissibles qui manifestent un intérêt à soumettre leur candidature. Bonne chance à tous.

Sincères salutations,

Mike Garvey

Amanda Maltby

Coprésidents du groupe de travail pour les communications et consultations

Procédure de mise en candidature

Admissibilité* : L'élection est ouverte à tous les retraités, les survivants et les titulaires d'une pension différée du Régime (volet à PD) en date du 1^{er} décembre 2018.

Période de mise en candidature : 4 février au 1^{er} mars 2019

Une mise en candidature valide doit comprendre :

- 1) Votre nom
- 2) Votre adresse courriel ou postale
- 3) Votre numéro de téléphone
- 4) Votre numéro d'employé de Postes Canada
- 5) Une biographie de 100 mots ou moins

Soumettez votre candidature par courriel ou par la poste à :



groupeCCgroup@postescanada.ca



Groupe de travail pour les communications et consultations – Élection pour les retraités
Régime de retraite de Postes Canada
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU N0310B
OTTAWA ON K1A 0B1

Important

- ✓ Soumettez votre candidature bien avant la date limite.
- ✓ Dès réception, votre candidature sera examinée et confirmée par courriel.
- ✓ **Les biographies qui dépassent 100 mots** ne seront pas acceptées et seront retournées.
- ✓ Votre biographie sera affichée sur le site Web du Régime pendant la période de vote.

Date limite

Votre mise en candidature doit être reçue au plus tard à **17 h (HE)**, le vendredi **1^{er} mars 2019**.

* Tous les candidats doivent être âgés d'au moins 18 ans au 1^{er} décembre 2018.

Renseignements additionnels sur le groupe C et C

Volet à PD

Le groupe C et C représente les participants au volet à PD du Régime seulement.

Composition

Le groupe C et C compte 12 représentants :

- deux représentants nommés par Postes Canada,
- cinq représentants nommés par les agents négociateurs représentant les employés de Postes Canada,
- un représentant élu pour les participants actifs au Régime qui ne sont pas représentés par un agent négociateur, c'est-à-dire les employés cadres et exempts,
- quatre représentants élus pour tous les retraités, les survivants et les titulaires d'une pension différée du Régime.

Durée du mandat et admissibilité continue

Les représentants élus feront partie du groupe C et C pendant une période ne dépassant pas quatre ans et doivent continuer de faire partie du groupe qu'ils représentent tout au long du mandat.

Remplaçants

Les prochains candidats ayant reçu le plus grand nombre de votes, sans être élus, peuvent être appelés à remplacer les représentants élus si ces derniers ne peuvent plus assumer leur rôle d'une façon permanente.

Rémunération

Les représentants du groupe C et C ne sont pas rémunérés pour participer aux réunions ni pour le temps qu'ils consacrent à cet engagement. Les frais de déplacement liés à la participation aux réunions du groupe C et C sont remboursés.

Le mandat complet du groupe C et C

Une description complète du mandat du groupe C et C est disponible sur le site Web du Régime retraitescp.com.

Participation

Les représentants ne négocieront pas au nom des participants au Régime, ni ne décideront des solutions pour adresser les défis liés au Régime. Ils pourront offrir des recommandations aux fins de considération et de discussion. Les décisions concernant les mesures à prendre demeurent assujetties à toutes les lois applicables, ainsi qu'au processus de négociation collective, d'avis ou de consentement, le cas échéant.

Des téléconférences ou des réunions en personnes auront lieu, au besoin, à la Place Postes Canada, à Ottawa, en Ontario. Les représentants devraient être prêts à participer à une ou deux réunions en personne par année. De plus, les représentants pourraient être appelés à fournir des commentaires sur des communications d'entreprise portant sur la pension et de passer en revue les questions, les suggestions et les préoccupations des participants au Régime.

Visitez retraitescp.com > Prestations déterminées > Groupe C et C, pour en savoir plus sur le cadre de travail et les élections du groupe C et C.



Questions ?

Envoyez un courriel à groupeCCgroup@postescanada.ca ou téléphonez au 1 855 261-1832 (Amérique du Nord), au 613 734-1832 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou le service de téléphone ATS pour personnes malentendantes au 1 866 370-2725 et laissez un message. Vous recevrez une réponse dans les deux jours ouvrables.

Procédé de vote

Une fois la période de mise en candidature terminée :

- S'il y a plus de quatre candidats, une élection sera organisée et tous les participants admissibles recevront des instructions pour voter.
- S'il n'y a que quatre candidats ou moins, ces derniers seront élus par acclamation.